

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant le stationnement de véhicules le vendredi 09 juin 2023 devant la halle au beurre pour l'organisation du salon des métiers d'Art.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement

N°2023-107

ARRETE :

Objet :

Salon des métiers d'Art
Samedi 10 juin 2023 et
dimanche 11 juin 2023

Halle au beurre

Déchargement du
matériel le vendredi 09
juin 2023 et dimanche
11 juin 2023

Article I :

Des véhicules seront autorisés à stationner devant la halle au beurre uniquement le vendredi 09 juin 2023 et le dimanche 11 juin 2023 afin de décharger leurs matériels.

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité réglementaires.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 2 juin 2023

Le Maire
Christine LESUEUR



Publié électroniquement sur le site Internet de *Forges les Eaux*

Forges-les-Eaux le : *05/06/2023*